

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)

Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22515Ip.*

R.C.A.2V.Q. 219

(réf. : Silicycle)

- ➔ Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22325Rb, 22326Hb et 22504Cb.*

R.C.A.2V.Q. 218

(réf. : Rue du Rhin et Adrenaline sports)

3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 45)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



Vous avez des besoins particuliers? S'il vous plaît, nous en faire part au plus tard le 15 janvier 2018.

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 17 janvier 2018, à 19 h
au centre communautaire Duberger
salle Desjardins
2341, rue de la Rivière-du-Berger

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22325Rb, 22326Hb et 22504Cb,*
R.C.A.2V.Q. 218
(réf. : Rue du Rhin et Adrenaline sports)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 22325Rb, 22326Hb et 22504Cb.

Ces zones sont situées de part et d'autre de la rivière Saint-Charles, approximativement entre l'autoroute Robert-Bourassa à l'est, le boulevard Père-Lelièvre au nord, le boulevard Masson à l'ouest et le boulevard Wilfrid-Hamel au sud, comme illustrées par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

Ce projet de modification règlementaire comporte deux volets :

1) Propriété du 2495, rue du Rhin :

Dans un premier temps, il vise à permettre au requérant, le propriétaire du terrain situé au 2495, rue du Rhin, de le diviser en deux lots distincts et d'y construire, sur la portion vacante du terrain loti, un bâtiment principal résidentiel de type isolé de un (1) logement. Cette modification touche également les propriétés de la partie sud de la rue du Rhin.

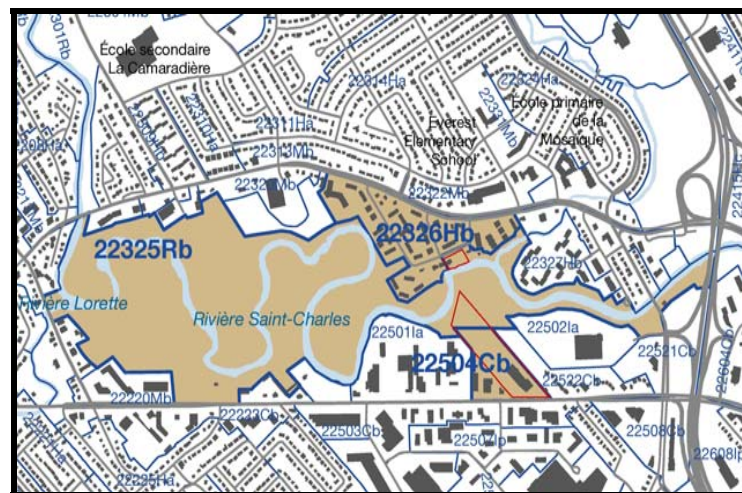
2) Adrénaline sports :

En parallèle, il apporte un ajustement des usages autorisés dans la zone 22504Cb afin de les faire correspondre totalement aux activités prévues être exercées par le commerce « Adrénaline sports », en ajoutant un usage spécifiquement autorisé relié à la vente ou la location de bateaux de plaisance.

Ainsi, les modifications règlementaires proposées consistent à :

- Créer la nouvelle zone 22334Ha à même une partie de la zone 22325Rb et de la zone 22326Hb de façon à inclure dans la nouvelle zone « 22334Ha » les propriétés du 2465, 2495, 2525, 2545 et 2569-2571, rue du Rhin.
- Ajouter à la grille de spécifications de la zone 22504Cb la mention suivante : « La vente au détail et location de bateaux de plaisance ».

Plan de localisation



Plan de localisation rapproché

